

## L'HOSPITALITE EUCHARISTIQUE (1973)

Dans le cadre général de la réflexion sur la signification de la Sainte Cène ou de l'Eucharistie dans des Eglises séparées ou distinctes, se posent tous les cas particuliers venant de situations concrètes multiples : foyers mixtes, groupes œcuméniques, isolés dans la diaspora... Théoriquement, la doctrine catholique est rigoureuse : "L'Eglise catholique refuse, en principe, de recevoir anglicans et protestants à l'eucharistie". Mais la réflexion stimulée par Vatican II et le Décret sur l'Œcuménisme continue, scandaleusement lente aux yeux de beaucoup, et cependant portée par une responsabilité pastorale et une honnêteté théologique incontestables. Une évolution est en cours du côté catholique, refusant l'alternative du tout ou rien. Il faudrait pouvoir citer de nombreux documents.

L'on ne trouvera pas ici le texte des Directives concernant "l'Hospitalité eucharistique pour les foyers mixtes" publié par l'évêque de Strasbourg en 1972, mais la réaction des Autorités responsables de l'ECAAL et de l'ERAL.

Textes situés dans un contexte particulier, ils sont des repères au milieu d'une situation qui évolue...

DISPOSITIONS EPCAAL	DISPOSITION EPRAL
<p style="text-align: center;"><b>Consistoire supérieur 8 décembre 1973</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Recommandations à propos de "l'hospitalité eucharistique"</b></p> <p>Le Consistoire Supérieur de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a été amené à étudier les problèmes relatifs à l'hospitalité eucharistique qui se posent actuellement.</p> <p>En effet, le 30 novembre 1972, Monseigneur Léon-Arthur Elchinger a publié à l'intention des fidèles du diocèse de Strasbourg des directives concernant « l'hospitalité eucharistique pour les foyers mixtes » ; celles-ci ont été précisées, le 25 janvier 1973, par des « Réflexions complémentaires » (cf. l'Eglise en Alsace, 1972/12, pp. 11-22 et 1973/2, pp. 3-8). L'évêque de Strasbourg estime que, dans certains cas, un protestant peut-être accueilli exceptionnellement à l'Eucharistie d'une communauté catholique et que, inversement, un catholique pourrait exceptionnellement partager l'Eucharistie d'une communauté protestante. Par ailleurs, l'Evêque estime que, dans le cas de l'admission d'un non-catholique à une Eucharistie catholique il est nécessaire que « l'Eglise dont ce chrétien est membre ne s'oppose pas à sa démarche ».</p> <p>Le Consistoire Supérieur relève avec joie, dans les « directives » épiscopales, nombre d'affirmations qui manifestent les progrès actuels qui se font jour dans la compréhension réciproque de l'Eucharistie. Il est important de constater que les « directives » déclarent que la célébration protestante de la Sainte Cène « donne part à l'unique réalité eucharistique » et que ceux qui y participent dans notre Eglise « peuvent avoir réellement part à la vie du Christ qui se donne en nourriture aux siens pour l'édification de son corps unique ».</p> <p>Il apprécie la perspective dynamique dans laquelle l'Eucharistie est envisagée, permettant aux « directives » de reconnaître que l'Eglise catholique est, elle aussi, en marche vers « la plénitude à laquelle le Christ appelle son Eglise ». Enfin et surtout, le Consistoire Supérieur salue comme particulièrement importante la possibilité reconnue aux foyers mixtes d'une hospitalité eucharistique réciproque.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Conseil Synodal 13 janvier 1973</b></p> <p>Certaines recherches et déclarations récentes ont relancé la réflexion concernant ce qu'il est convenu d'appeler l'hospitalité eucharistique ».</p> <p>Le Conseil synodal de l'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- interpellé à ce sujet de divers côtés à plusieurs reprises</li> <li>- tient à rappeler, très simplement, aux pasteurs et aux fidèles de l'Eglise, ainsi qu'à tous ceux qui se sentent concernés par cette question si particulière les textes suivants</li> <li>- une déclaration de la 17e Assemblée de l'Alliance Réformée Mondiale (Princeton, U.S.A. 1954)</li> <li>- « Nous déclarons à tous nos frères chrétiens que nous reconnaissons le ministère, les sacrements, le statut et la qualité de membres de toutes les Eglises qui, selon la Bible, reconnaissent Jésus-Christ comme Seigneur et Sauveur.</li> <li>- Nous invitons et accueillons avec joie à la table de notre commun Seigneur les membres de toutes ces Eglises. Nous croyons que nous n'avons pas le droit de refuser ce sacrement à quiconque est baptisé, aime Jésus-Christ et le confesse comme son Seigneur et Sauveur ».</li> <li>- Une décision du Synode National de l'Eglise Réformée de France (Orthez 1963)</li> </ul> <p>« ... Pour mieux manifester cette Eglise ouverte aux hommes, nous nous réjouissons d'accueillir à la communion du Seigneur tous ceux qui, membres ou non de notre Eglise, veulent s'en approcher, en discernant dans la Cène le corps et le sang du Christ ».</p> <p>Telle est aussi la pratique de l'hospitalité eucharistique » dans l'ERAL.</p>

Naturellement un certain nombre d'affirmations contenues dans les directives épiscopales relèvent de positions catholiques qui continuent à faire question entre nos Eglises. Dans ces conditions, le Consistoire Supérieur estime nécessaire de faire les recommandations suivantes :

Nous estimons que, dans les circonstances présentes, la fidélité à l'Evangile et à notre tradition nous permet d'affirmer que les communautés appartenant à notre Eglise peuvent accueillir à la Sainte Cène des fidèles d'une autre Eglise, Eglise catholique comprise.

Cependant, il est nécessaire que ces chrétiens puissent s'associer à la démarche liturgique par laquelle nous célébrons le repas du Seigneur conformément à son institution. Pour assurer l'authenticité d'un tel accueil, nous pensons que l'hôte accueilli ne doit pas seulement partager l'essentiel de la foi eucharistique avec la communauté qui l'accueille, mais qu'il doit également avoir avec cette communauté des liens réels sur le plan de la vie et du service. De plus il ne faut pas que cette hospitalité affaiblisse les liens du chrétien accueilli avec sa propre Eglise.

Pour que tout se passe dans l'ordre et la clarté, nous demandons à tous ceux qui voudraient profiter d'une telle hospitalité d'avoir un entretien préalable avec le pasteur ou d'autres responsables de la communauté, afin d'éclairer le sens et la portée du geste qu'ils veulent accomplir.

Nous estimons que, dans les circonstances présentes, la fidélité à l'Evangile et à notre tradition ne nous permet pas de nous opposer à la participation des fidèles de notre Eglise à une célébration eucharistique catholique.

Il faut cependant agir avec beaucoup de discernement et de sagesse ; il ne faudrait accepter l'invitation d'une autre Eglise que si l'on peut, personnellement, reconnaître dans sa pratique eucharistique la célébration de la Cène telle que le Seigneur l'a instituée. Etant donné les formes actuelles de la célébration eucharistique dans l'Eglise catholique et en raison des convergences théologiques présentes, beaucoup d'obstacles qui auraient pu empêcher un protestant de participer à sa célébration eucharistique semblent en voie de disparition. Il devrait être possible, aujourd'hui, à un protestant de reconnaître dans la célébration eucharistique catholique la Cène instituée par le Seigneur.

En particulier, il nous appartient de veiller aux points suivants :

- le caractère évangélique de la célébration à laquelle le protestant pourrait participer doit être manifeste. Nous tenons notamment à la communion sous les deux espèces non seulement par fidélité à l'Evangile et à la Réforme mais parce que cette pratique s'oppose pour nous à une certaine apparence de cléricisme. Nous tenons à l'utilisation des nouvelles prières eucharistiques dans lesquelles nous nous retrouvons et qui ont l'avantage de nuancer la théologie du sacrifice, que nous avons l'habitude d'attribuer au catholicisme. Ces prières nous invitent à retrouver une théologie évangélique du sacrifice.
- il doit exister des liens entre la communauté qui invite et celui qui est accueilli : un même vécu est une condition essentielle (foyers mixtes, groupes

œcuméniques, engagement commun...), car l'Eucharistie a une dimension communautaire.

- la participation à l'Eucharistie catholique ne devrait pas affaiblir les liens du protestant avec sa propre Eglise, mais au contraire être l'occasion d'un approfondissement de sa foi et de son engagement œcuménique.

Au-delà des individus isolés, de tels gestes d'hospitalité eucharistique concernent l'ensemble de l'Eglise. S'enracinant dans la communion qui nous est déjà donnée sur le plan de la vie et de la doctrine, ils nous poussent à aller plus loin. Ils manqueraient d'authenticité si nous ne tendions pas en même temps à améliorer l'état de nos relations. Ce serait des gestes faux s'ils n'étaient accompagnés d'un rapprochement croissant, respectueux des identités réciproques.

En tant qu'héritiers de la Réforme, nous nous savons invités nous-mêmes à une réforme permanente et à un approfondissement de notre foi. Nous avons à redécouvrir la plénitude de la Sainte Cène telle que le Christ l'a instituée pour que son Eglise la célèbre au travers des siècles. C'est donc à une émulation spirituelle avec nos frères catholiques que nous sommes appelés dans la fidélité à l'unique Seigneur.